



COMITE DE SEINE-ET-MARNE DE BASKET-BALL

12 rue des Écoles – Pouilly-le-Fort – 77240 Vert-Saint-Denis

Tél : 09.63.58.03.11

<http://www.basket77.fr>

Code APE : 9312 Z – SIRET : 784 930 612 000 71

COMITE DE SEINE ET MARNE DE BASKET BALL - 77 @CD77Basket

Saison 2018- 2019

COMPTE RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
ET ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU COMITÉ DE SEINE-ET-MARNE
SAMEDI 1er JUIN 2019 -
À BRIE COMTE ROBERT

Le samedi 1er juin 2019 s'est tenue l'Assemblée Générale extraordinaire, puis l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité de Seine et Marne de Basket Ball au Gymnase Blaise Pascal – 1 Allée du Commandant Guesnet 77170 Brie Comte Robert

Personnalités présentes :

- Michèle PEYRON, Députée de la 9ème Circonscription de Seine-et-Marne
- Sylvie PHILIPPE, Vice-Présidente de la Ligue Ile de France – Représentant le Président Christian AUGER.
- Francis HUET : Président du CDOS77
- Marceau DURAND, Secrétaire Général de la Ligue Ile de France, et membre du Comité Directeur du CD77 Basket
- Pierre SINTES – Martine JACQUET – Marie-Claire GAUTIER - Denis DUBOIS – Jean-François QUICRAY Membres d'Honneur du CD77
- Audrey SECCI : Agent de Développement des Officiels

Personnalités Excusé(e)s :

- Martine BULLOT, Vice-Présidente en charge de la Jeunesse et des Sports - Conseil Départemental de Seine et Marne
- Jean-Pierre SIUTAT, Président de la Fédération Française de Basket Ball
- Monsieur Denis BRISSON Directeur des Sports et de la Jeunesse du Conseil Départemental
- Christian AUGER, Président de la Ligue Ile de France

Absent

- Le Commissaire aux comptes (KPMG)

Mot d'accueil et ouverture
par le Président du Comité départemental
Kevin BOSI

Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte à 9h30 et en accueille les invités.

Il remercie particulièrement le club de Brie, la Mairie Brie Comte Robert pour l'organisation de notre Assemblée et le support du club pour le Tournoi de 3X3.

Sylvie MAIREY, représentante du club de Brie, souhaite la bienvenue aux dirigeants des clubs présents.

Rapport du Président de la Commission de Vérification des Pouvoirs
(Jean-Claude Waniak)

En application de l'article 7 de nos statuts, pour la validité de la tenue de l'assemblée générale, les représentants présents doivent être porteurs au total d'au moins la moitié de la totalité des voix dont dispose l'ensemble des associations membres et des licenciés individuels à la date du 31 mars.

A cette date, le nombre de licenciés était de 9.068, soit un quorum de 4.534.

Le nombre de voix actuellement présentes étant de 7.423 l'assemblée peut donc valablement délibérer.

6 clubs absents et 4 ne pouvant participer aux votes (non en règle avec le Trésorerie).

Clubs absents : BUSSY – CLAYE SOUILLY - LA FERTE/JOUARRE – LA FORET – PROVINS – ROISSY

Clubs présents ne pouvant participer aux votes : FONTAINEBLEAU – LIZY – MISY VILLENEUVE
LA GARDE – VAL D'EUROPE

Assemblée Générale Extraordinaire

Il convient de noter, que pour la validité de l'adoption des modifications statutaires, le quorum doit être des 2/3 des voix détenues par les associations, soit 6045.

Lors de l'Assemblée Générale de la Fédération qui s'est tenue le 20 octobre 2018 à Avignon, des évolutions des statuts fédéraux sont intervenues et nécessitent, aujourd'hui, de procéder à l'actualisation de nos propres statuts qui doivent être en conformité avec les statuts types fédéraux.

Les deux modifications principales concernent :

- L'intégration des établissements dans la composition de notre organisation et leurs modalités de représentation (les établissements sont des entreprises privées qui développent notamment des offres 3 x 3 et qui peuvent s'affilier à la FFBB)
- La baisse de l'âge des représentants des associations et des candidats au comité directeur : «16 ans au moins » au lieu de majeurs

L'Assemblée Générale décide d'adopter les modifications statutaires proposées (1 vote contre : CHAMPS SUR MARNE (200 voix)

POUR : 7223	CONTRE : 200	ABSTENTION : 0
--------------------	---------------------	-----------------------

Assemblée Générale Ordinaire

Mise en place et ouverture du scrutin en vue de l'élection complémentaire au Comité directeur

Président du Bureau de Vote : Pierre SINTES

Assesseurs : AZNAR Fabrice (A.S.MAROLLES) – CISSE Véronique (MARNE LA VALLEE) – POSE Maguy (VLR BASKET) – MIKEMBO Brice (OZOIR)

4 POSTES A POURVOIR (dont 1 Médecin) : 2 CANDIDATS

- **Liste des candidats à l'élection complémentaire de membres du Comité Directeur**
 - **Mickael COTTEREAU** licencié à US Melun
 - **Florian NIVEAU** licencié à US Champagne S/Seine

Rapport moral du Secrétaire Général Jean-Luc DE MUNCK

En complément du rapport d'activités diffusé aux clubs, le Secrétaire Général a présenté différents points d'actualité :

- **Nouvelle Gouvernance du Sport**

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport français, a été créée une Agence Nationale du Sport sous la forme d'un Groupement d'intérêt Public, qui reprend notamment les missions

jusqu'alors dévolues au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) qui de fait est dissous.

Donc, les modalités de financement des clubs et comités sportifs au titre du CNDS sont en pleine évolution.

Il a été décidé, à l'horizon 2020 de responsabiliser l'ensemble des fédérations sportives en leur permettant de décliner au niveau territorial leur Projet Sportif Fédéral (PSF).

2019 s'inscrit comme une année de transition, avec :

- 29 fédérations « pilotes » qui procéderont à l'instruction des dossiers de demandes de subvention de leurs associations affiliées selon les modalités qu'elles auront fixées ;
- Pour les autres fédérations dont la FFBB (qui n'a pas souhaité être pilote), les clubs affiliés feront leur demande de subvention CNDS selon les procédures des années précédentes, sur la part territoriale instruite à l'échelon régional.

Nous venons de recevoir l'information sur la campagne 2019. La date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 24 juin.

Même si ce délai est court pour les dirigeants bénévoles que nous sommes, je vous incite néanmoins à déposer une demande.

- **Stratégie FFBB 2024 et club 3.0**

Dans le cadre de cette nouvelle politique fédérale de modernisation des offres de pratique du basket, des promoteurs privés développant du 3x3 ou du Vivre Ensemble peuvent donc s'affilier à la fédération (cf. modification des statuts pour intégrer ces Etablissements).

Mais les clubs traditionnels 5 x 5 sont incités à développer des pratiques du Vivre ensemble.

Dans cette palette d'offres, on trouve notamment :

- Le basket santé
- Le basket inclusif
- Le basket tonik
- Le basket entreprise
- Le basket pénitentiaire
- Les prestations en milieu hospitalier ou en EHPAD
- La garderie découverte
- Les camps d'été et les centres génération basket

Le Comité s'efforcera de vous accompagner dans ces nouvelles pratiques qui peuvent permettre de dégager de nouvelles ressources financières. Le renforcement de l'équipe de salariés du comité répond à ce souci d'accompagnement de nos clubs.

Concernant spécifiquement le 3 x 3, au niveau national 29 comités départementaux ont débuté un championnat départemental avec 240 clubs engagés et 400 équipes concernées. Notre comité figure dans ces chiffres puisque nous avons démarré même modestement ce championnat. Arnaud Brisson est en charge de cette question.

- **Nouvelle offre de licence et Dématérialisation des licences**

La FFBB a revu les offres de licences dans un souci de simplification.

Deux changements importants sont à noter :

- L'intégration du 3 x 3 à la licence de base compétition 5 x 5 (plus d'option à cocher)
- L'évolution de licences AS (autorisation secondaire : jusqu'à maintenant l'AS concernait principalement les joueurs des équipes CTC, et la catégorie U20. Demain, outre ses cas, l'AS sera ouverte à un dirigeant, arbitre ou entraîneur d'un club A qui voudrait jouer en compétition dans un club B

Par ailleurs, les droits de mutation qui donnaient lieu à de fortes disparités selon les régions et les départements, ont fait l'objet d'une harmonisation des coûts avec un montant plafond à 60 euros.

La Fédération a l'objectif de dématérialiser le processus de demande de licence avec à terme la saisie directe par le licencié (les clubs et comités restant valideurs de la demande).

Pour 2019/2020, une première étape va avoir lieu avec la suppression du carton-licence. Les clubs devront enregistrer les photos des licenciés dans FBI. Il sera possible d'éditer des listes de joueurs avec les photos pour présenter lors des rencontres.

La FFBB a mis à disposition le nouveau formulaire de licence.

- **Déploiement de l'e-marque**

Le comité directeur a décidé de rendre obligatoire l'e-marque pour tous les championnats départementaux dès septembre 2019 (hors mini-basket).

La FFBB a débuté une phase pilote de passage à l'e-marque V2 pour les championnats de France notamment.

Mais, nous n'avons pas confirmation à ce jour du passage généralisé à l'e-marque V2 pour la saison prochaine.

On conserverait donc sans doute la V1 pour la saison à venir.

- **Réforme des championnats Nationale 3**

La FFBB a adopté une réforme touchant ce championnat qui vise à réduire progressivement sur 4 saisons le nombre d'équipes, passant de 144 (12 poules de 12) à 112 équipes (8 poules de 14).

Malgré cette modification, nous souhaitons vivement que nos clubs départementaux évoluant à ce niveau puissent se maintenir.

- **Assemblée générale de la Ligue Ile de France de Basketball**

Celle-ci aura lieu le samedi 22 juin en Seine et Marne à Meaux.

Attention, les nouveaux statuts de la Ligue ont modifié les conditions de représentation des clubs à l'assemblée générale :

- Les associations sportives ayant des équipes évoluant en Championnat Fédéral ou Régional, Seniors, Jeunes et Anciens ont l'obligation de présence (en cas d'absence, le manquement est d'un montant de 200 €)
- Ce qui est nouveau : Les associations sportives participant exclusivement aux Championnats Départementaux doivent être représentées en présentiel ou par procuration (en cas d'absence ou sans procuration, le manquement est d'un montant de 100 €)

Chaque club présent ne peut bénéficier que d'une seule procuration d'un autre club. De plus, la procuration doit parvenir au siège de la Ligue avant l'assemblée.

Marceau DURAND, Secrétaire Général de la Ligue Ile de France a donné des explications complémentaires et notamment rappelé que toutes les informations nécessaires ont été adressées aux Présidents de clubs et que la date limite de dépôt des procurations au plus tard le 19 juin.

Après avoir pris connaissance du rapport moral présenté par le Secrétaire Général, l'Assemblée Générale décide d'approuver le rapport moral de la saison 2018/2019.

POUR : 7423	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------------	-------------------	-----------------------

Rapport Financier - Exercice 2018 - par le Trésorier Vincent LEVRIER

Le Trésorier s'excuse du retard pris par l'envoi des éléments financiers suite aux derniers ajustements avec le cabinet comptable et le commissaire aux comptes.

Exercice comptable 2018 (01/01/2018 au 31/12/2018)

Il s'agit du troisième exercice correspondant à une année civile, notre exercice comptable 2018 allant du 01/01/2018 au 31/12/2018. Il comprend donc la fin de la saison sportive 2017/2018 et le début de la saison sportive 2018/2019.

Cet exercice comptable aura à nouveau fait l'objet d'un bon travail en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable (JARVIS CONSEIL devenu VISEEON) et notre Commissaire aux Comptes, (KPMG).

Nous avons à l'occasion de cet exercice réalisé des enregistrements de charges et de produits dans le respect de la réglementation comptable, mais également des imputations analytiques dans le but d'analyser les différentes actions du comité.

Ces imputations analytiques permettent d'avoir une véritable vision des actions, tels que les GB Camps, la Tournée en milieu rurale ou la formation des joueurs, mais également du fonctionnement des commissions

Le maniement des espèces sur l'exercice est toujours nul. Nous continuons de privilégier les virements pour nos règlements.

Une fois encore, l'ensemble des éléments comptables (tickets de dépenses CB, factures, bulletins de paye, etc...) depuis Janvier 2018 a pu être produit à la fois à notre cabinet comptable mais également au commissaire aux comptes.

Comme l'année dernière, je voulais profiter de ce rapport pour remercier l'ensemble des clubs, les présidents et les trésoriers pour leur bonne collaboration qui permet aujourd'hui au comité d'avoir un niveau de trésorerie sain et de pouvoir anticiper les choses.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- ✓ L'exercice 2018 est, contrairement aux exercices précédents, en déficit assez important.
- ✓ La quasi-totalité des postes de produits non compensés est en baisse par rapport à 2017.
- ✓ Les manquements (en baisse de 5,7 k€ soit 36%)
 - Les Licences et Assurances sur Licences (en baisse de 12,5 k€ soit 2,8%)
 - Les formations et recyclages (en baisse de 0,5 k€ soit 3%)
 - La subvention CNDS (en baisse de 10,2 k€ soit 31%)
- ✓ La bonne répartition des produits permet une comparaison d'un exercice à l'autre.
- ✓ Certains produits augmentent mais sont compensés par les charges qui augmentent également.
 - Arbitrage hors péréquation (matches à la demande).
 - Collectes (dons reçus pour l'organisation du tournoi universitaire)
- ✓ Enfin, la caisse de péréquation reste stable, ce qui est le signe de la bonne répartition des produits entre exercices désormais.
- ✓ La baisse du nombre de licences accentue le déficit de l'exercice 2018.
 - Nombre de licences saison 2018/2019 : 9126
 - Nombre de licences saison 2017/2018 : 9464
 - Nombre de licences saison 2016/2017 : 9786
 - Nombre de licences saison 2015/2016 : 9467
 - Nombre de licences saison 2014/2015 : 8421

Soit une baisse de 3,57 % par rapport à la saison précédente.

Au niveau des charges, le départ en Avril 2019 de la collaboratrice comptable du cabinet VISEEON ne nous a pas permis de procéder à une revue précise des imputations de charges et le commissaire aux comptes nous recommande l'année prochaine de revoir dans le détail les postes à utiliser.

Néanmoins,

- ✓ Le poste « fournitures » n'a pas varié. Il passe de 47 325 € en 2017 à 47 251 € en 2018.
- ✓ Le poste des licences et Assurances sur Licences a lui aussi légèrement diminué mais de façon aussi prononcée que les produits (en baisse de 1 256 € soit 0,5%)
- ✓ Les achats de mutation ont également fortement augmenté, ce qui dégrade le résultat (hausse de 4 382 € soit 19%)

- ✓ Les autres frais d'arbitrage sont également plus élevés (prise en charge des frais d'arbitrage sur les finales, prises en charge des frais d'OTM). (En hausse de 4 113 € soit 66%)
- ✓ Le poste Pourboires et Dons correspond au don fait par le comité au club Seine-et-Marnais engagé en Championnat de France NATIONALE 2 et à l'organisation du tournoi universitaire.
- ✓ Concernant les déplacements en Note de Frais, il a été remboursé en 2018 pour 23,7k€ alors qu'il avait été dépensé en 2017 pour 19,8k€, soit une augmentation de 3,9k€ représentant 20%.
- ✓ Le poste « salaires » est en augmentation par rapport à l'année N-1. C'est dû à l'embauche d'Arnaud BRISSON en qualité d'agent de développement.
- ✓ Les autres charges de personnel qui correspondent à la mise à disposition par la LIFBB de l'ADO passent de 1 334 € à 5 700 € soit une hausse de 4 366 € (représentant 327 %).

BILAN COMPTABLE

- ✓ Concernant le bilan, le niveau des créances est à nouveau inférieur à celui de l'année précédente à la même date, mais reste extrêmement important. Une facture étant systématiquement émise mi-décembre, il ne peut en être autrement.
- ✓ De la même façon, le niveau important de la dette fournisseurs est celui de 2 factures non payées à cette période à la ligue Île-de-France. Cette année, des difficultés de trésorerie nous empêchent pour le moment d'honorer le 5ème versement à la ligue.
- ✓ Concernant les disponibilités, le niveau est inférieur à celui de l'année précédente et nous sommes actuellement toujours dans l'attente de nombreux règlements de clubs.
- ✓ Au final, le résultat comptable de l'exercice 2018 est déficitaire de 49 253,80 €.
- ✓ Nous vous proposons que ce déficit vienne diminuer le report à nouveau.

Rapport du commissaire aux comptes (KPMG) et Quitus au Trésorier

En l'absence de KPMG, Kevin BOSI a fait lecture de la conclusion du commissaire aux comptes : « nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

Après avoir pris connaissance du rapport financier sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et entendu le rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale décide de valider les comptes de l'exercice 2018.

POUR : 7423

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Affectation du résultat de l'exercice 2018

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au Report à nouveau soit un impact défavorable de 49 253,80 €.

POUR : 7423	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------------	-------------------	-----------------------

Présentation du budget prévisionnel 2019 par le Trésorier

L'exercice 2019 est déjà bien entamé. Il sera malheureusement dans la continuité de l'exercice 2018.

Nous sommes repartis de l'exercice comptable 2018 qui est cohérent d'un point de vue de séparation des saisons sportives. Le budget 2019 est cohérent avec l'exercice comptable 2017.

Nous avons pris comme hypothèse un maintien du volume de licence. Nous envisageons une hausse du nombre de licences sur la saison sportive 2019/2020 en compensation de la baisse de la saison 2018/2019 et une augmentation du prix de certains produits (licences, engagements).

Nous avons également pris en compte les augmentations du poste salaires, en maintenant l'équipe en poste actuellement.

Plusieurs dépenses 2018 n'ont pas été reconduites dans le budget 2019 (Dons, récompenses).

Enfin, le comité devra trouver des sources d'économies pour limiter ses charges tant que les produits seront à ce niveau.

Nous anticipons à nouveau une diminution des subventions en raison de l'arrêt de la 2ème subvention pour l'aide à l'emploi.

Je reste à votre disposition pour toutes remarques ou question.

Après avoir pris connaissance du projet de budget prévisionnel et des dispositions financières, l'Assemblée Générale décide d'adopter le budget de l'exercice 2019.

POUR : 7423	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------------------	-------------------	-----------------------

Election des représentants du CD77 à l'Assemblée Générale Fédérale

La Seine et Marne dispose de 3 délégué(e)s

En application de notre règlement intérieur, et en conformité avec les statuts fédéraux, les clubs désignant leurs délégué(e)s départementaux sont uniquement les clubs dont aucune équipe seniors n'évolue en championnat de France (qui représentent 7.948 voix)

Les clubs de championnat de France désigneront leurs délégué(e)s lors de l'assemblée générale régionale.

3 candidat(e)s

- Chantal FARGIER – licenciée au MEE Sports
- Jean-François QUICRAY – licencié à E.S. DAMMARIE
- Jean-Luc DE MUNCK – licencié à AVON BASKET

Suppléant : Kevin BOSI – licencié à U.S. LESIGNY

Nous vous proposons de faire un vote à main levée.

L'Assemblée Générale décide d'élire pour une période d'une saison sportive les délégués et le suppléant représentant les clubs dont aucune équipe sénior n'évolue en championnat de France.

Résultat de l'élection complémentaire au Comité directeur

Médecin : Poste restant vacant faute de candidature

Sont élus :

Florian NIVEAU : 6857 voix

Mickaël COTTEREAU : 6152 voix

Présentation nouvelle formule championnats départementaux jeunes par Cyril AMIARD, Responsable du Pôle sportif.

Cette nouvelle formule concerne les championnats masculins de U13 à U17.

Les raisons de cette modification sont notamment :

- Ecart de scores élevés dans certains matchs
- Nombre de forfaits simples ou forfaits généraux importants
- Attentes différentes des équipes : compétition ou loisir
- Evolution de la société avec familles recomposées et absences répétées de certains joueurs.

Les lignes directrices de cette réforme sont :

- Adapter les championnats en fonction des divisions
- Faire un brassage plus rapide (début du championnat après les vacances de Toussaint)

- Alléger les calendriers des championnats pour les 2^{ème} et 3^{ème} divisions

Un support détaillé sera envoyé très bientôt aux clubs.

Interventions et réponses aux questions par les Responsables de Pôles ou/et de Commissions

Commission des Officiels :

Suite aux nouvelles directives fédérales, Florian NIVEAU proposera au Comité Directeur une augmentation de l'indemnité de match des arbitres.

Commission des Qualifications :

Véronique CISSE insiste sur les points suivants pour la préparation de la saison prochaine :

- Toute demande de licence effectuée devra être sur le nouveau formulaire
- Obligation d'insérer les photos des licenciés sur FBI
- Faire attention au délai des 3 ans pour les certificats médicaux.

Une information spécifique sera faite aux clubs durant l'été.

Commission Flair Play et citoyenneté :

En l'absence de la Présidente Annie BIANCHI, V. CISSE présente les actions de cette nouvelle commission, qui est notamment intervenue sur les différentes manifestations de fin de saison.

Remise de Récompenses sportives

Les trophées et récompenses de champions ont été remis lors des finales, sauf pour les divisions suivantes :

PRF Championnes **CTC GRAND PARIS SUD SENART MOISSY** et finalistes CTC SEINE ET YONNE

DF2 Championnes **BOIS LE ROI** et finalistes CHELLES

PRM Champions **CTC OZOIR VAL D'EUROPE 3** et finalistes ELAN LAGNY B.

Félicitations à l'équipe de Marne la vallée pour son titre de Champions de France U15M

Récompenses fédérales 2019

Médailles de Bronze

Peggy BANIDOL – Arbitre départementale - Membre de la commission féminine
– licenciée au club de DAMMARIE

Magali GUESPIN – Présidente club de CHAMPAGNE

Michèle HONG – Dirigeante club de MORET

Fatou SOW N'DIAYE – Entraîneur au club de PLESSIS SAVIGNY

Sébastien COLLET – licencié au club du MEE

Dioulam DIAGNE - Arbitre départemental – licencié au club de MEAUX

Olivier FRIGO – Arbitre départemental – licencié au club de BOIS LE ROI

Lettres de Félicitations

Julien FOSSAY – OTM – licencié au club de MORET

Sarah BLONDEAU – membre de la CDO – licenciée au club de MARNE LA VALLEE

Ophélie PELLE – membre de la commission sportive - licenciée HA77

Anne-Sophie BOUCHER – Membre de la commission des Qualifications et de la commission Fair Play et Citoyenneté – licenciée au club de MAINCY

Sylvain LAGUERRE – Sélection U13M – licencié au club de MARNE LA VALLEE

Philomène NKE – Assistante Sélection U13F – licenciée au club de FONTAINEBLEAU

Christian MUKENDI – Entraîneur Sélection U14M – licencié au club de COULOMMIERS

Aleksander RISTIC - Arbitre + Sélection U14M– licencié au club d'OZOIR

Thierry SAUZEAU - Dirigeant club de CHELLES

Maxime VIOL - Arbitre départemental – licencié au club du MEE

Florence BRITES - Présidente club de THORIGNY

Noémie RIMBERT – Présidente du club de LIZY

Maguy POSE – Présidente du club de VAUX LR – membre de la commission Fair-Play et Citoyenneté

Chantal ROULAUD – Présidente du club de LA FERTE GAUCHER

Pour conclure, le Président donne rendez-vous à tous le Samedi 31 août pour la journée « Portes Ouvertes » au siège du Comité.

L'assemblée s'est terminée par le verre de l'amitié.

Le Président


Kevin BOSI

Le Secrétaire Général


Jean-Luc DE MUNCK

